

OBS DE F



3

depuis le portail du logis du Vivier. C'est totalement différent puisque le logis de Cherconnay est situé plus loin sur une élévation et qu'il aurait une vue dominante complète sur le projet de parc.

En conclusion, ce nouveau projet de parc éolien serait un autre mauvais coup pour notre région et son image. Pour ce type de projet, l'enquête publique est une procédure inadaptée car les habitants ne souhaitent pas prendre des positions publiques qui les dresseraient contre leurs voisins et multiplieraient les dissensions. Seul un référendum local à bulletins secrets serait adapté.

PS. L'adresse Internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. Le comble, c'est que c'était un arrêté modificatif. Combien de contributions vont ainsi se perdre ?



G. BERTHOUD